

**OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT SUIVIE D'UN RETRAIT OBLIGATOIRE VISANT LES
ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ**



DEGRENNE
P A R I S

Initiée conjointement par

DIVERSITA

Agissant de concert avec



Présentée par



**COMMUNIQUE DE PRESSE RELATIF A LA MISE A DISPOSITION DE LA NOTE
D'INFORMATION ET DU DOCUMENT « AUTRES INFORMATIONS » RELATIF AUX
CARACTERISTIQUES NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES DE
DIVERSITA ET VORWERK**

TERMES DE L'OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT :

Prix de l'Offre : 0,26 euro par action Degrenne

Durée de l'Offre : 10 jours de négociation

Le calendrier de la présente offre publique de retrait sera fixé par l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») conformément aux dispositions de son règlement général.



Le présent communiqué est établi et diffusé par Diversita et Vorwerk en application des dispositions des articles 231-27 et 231-28 du règlement général de l'AMF.

AVIS IMPORTANT

A l'issue de l'offre publique de retrait faisant l'objet du Projet de Note d'Information, la procédure de retrait obligatoire prévue à l'article L. 433-4, II du Code monétaire et financier sera mise en œuvre et les actions de Degrenne non apportées à l'offre publique de retrait seront transférées à Diversita et Vorwerk, moyennant une indemnisation égale au Prix de l'Offre.

En vertu des dispositions de l'article L. 621-8 du code monétaire et financier et de l'article 231-23 de son règlement général, l'AMF a, en application de sa décision de conformité en date du 2 avril 2019, apposé le visa n° 19-128 en date du 2 avril 2019 sur la note d'information établie par Diversita et Vorwerk relative à l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire initiée conjointement par Diversita et Vorwerk sur les actions de Degrenne (l' « **Offre** »).

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, le document « Autres Informations » relatif aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables respectivement de Diversita et de Vorwerk, déposé auprès de l'AMF le 2 avril 2019, est mis à la disposition du public ce jour.

La note d'information visée par l'AMF est disponible sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de Degrenne (www.degrenne.fr) et peut être obtenu sans frais et sur simple demande auprès de Kepler, 112 avenue Kléber, 75116 Paris.

Le document « Autres Informations » relatif aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de Diversita et de Vorwerk est disponible sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de Degrenne (www.degrenne.fr) et peut être obtenu sans frais auprès de Kepler à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Préalablement à l'ouverture de l'Offre, l'AMF publiera un avis d'ouverture et de calendrier de l'Offre et Euronext Paris publiera un avis annonçant le calendrier et les principales caractéristiques de l'Offre ainsi que les conditions de mise en œuvre du retrait obligatoire, en ce compris sa date de prise d'effet.

Avertissement :

Le présent communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement. Il ne constitue pas une offre au public et n'est pas destiné à être diffusé dans les pays autres que la France. La diffusion de ce communiqué, l'Offre et son acceptation peuvent faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions dans certains pays. L'Offre ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement, ni indirectement, et n'est pas susceptible de faire l'objet d'une quelconque acceptation depuis un pays où l'Offre ferait l'objet de telles restrictions. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer. Diversita et Vorwerk déclinent toute responsabilité quant à une éventuelle violation de ces restrictions par qui que ce soit.